

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
de la délibération:

**Convention de  
mise à disposition  
des services  
techniques de la  
ville à MBA**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

Présents à la séance :

**21**

Suffrages exprimés :

**27**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**10 juin 2024**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
**le 18 juin 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
**(17 juin 2024)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BASSET Jean-Paul, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et donne pouvoir à MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, et RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Patrick BUHOT

**EXPOSE**

MBA est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire », de « voirie d'intérêt communautaire » et « d'aménagement d'espace communautaire » notamment des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire.

MBA ne dispose pas des services voirie et espaces verts pour assurer la maintenance et l'entretien de ces aménagements cyclables et des espaces verts du parc et des cours de la crèche Anita Tachot.

Dans un souci de bonne organisation des services, il est utile de procéder à une mise à disposition des services municipaux au bénéfice de MBA afin d'assurer, dans une logique de proximité, de rapidité d'intervention et au meilleur coût, la maintenance et l'entretien des aménagements cyclables sans pour autant exonérer MBA de ses responsabilités et de son autonomie de gestion.

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales de préciser les modalités de la mise à disposition des services de la Commune, utiles à l'entretien des aménagements d'intérêt communautaire

MBA souhaite renouveler cette convention de mise à disposition en tenant compte de l'ensemble de ses attributions statutaires. Cette convention précise les modalités de la mise à disposition des services techniques de la Ville pour les années 2023-2024.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec MBA pour une durée de 2 ans.

### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le projet de convention joint en annexe,  
**VU** la délibération de MBA en date du 24 juin 2021,  
**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 5 juin 2024,  
Le rapporteur entendu,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de L. VOISIN et Le Maire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention tel que présenté.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

